

Les grands axes de la Politique de qualité de la gestion forestière durable en Bourgogne pour la période 2007-2011

La gestion durable des forêts est une gestion prenant en compte les fonctions économique, écologique et sociale de la forêt. Fonction économique, car pour être durable sur le long terme, il est indispensable que la gestion forestière ait un minimum de rentabilité économique, quelle que soit la production de bois ou de services ; seule une sage gestion économique permet de garantir la pérennité de la production de biens et services sur le long terme. Fonction écologique pour maintenir ou améliorer la biodiversité forestière et pour une meilleure adaptation aux changements climatiques, et fonction sociale pour une réponse adaptée aux attentes de la société.

La certification de la gestion forestière durable en Bourgogne, depuis la plantation ou la régénération jusqu'à la mise en dépôt du bois en forêt, répond à un triple objectif :

- donner au consommateur la garantie que le produit en bois qu'il achète a été fabriqué à partir d'arbres récoltés dans une forêt gérée durablement en respectant les fonctionnalités du milieu ;
- promouvoir l'amélioration continue de la gestion des forêts bourguignonnes ;
- promouvoir le bois en tant qu'éco-matériau.

La politique de qualité de la gestion forestière durable en Bourgogne est définie par l'Association Bourguignonne de Certification Forestière à partir des six critères de gestion forestière durable précisés au cours de la Conférence pan-européenne d'Helsinki (1993), des 24 recommandations de la Conférence de Lisbonne (1998) et des indicateurs et de la méthode proposés par l'Association Française de Certification Forestière.

La définition de la politique de qualité de la gestion durable en Bourgogne a été établie à partir de :

- l'analyse de l'état des lieux des forêts de Bourgogne ;
- la concertation entre les membres et partenaires de l'ABCF pour l'identification des forces et des faiblesses pouvant caractériser la gestion forestière durable en Bourgogne ;
- la recherche de consensus entre les membres et partenaires d'ABCF pour identifier les voies prioritaires d'amélioration continue de la qualité de la gestion forestière durable tant au niveau régional qu'au niveau des propriétaires adhérents ;

dans le respect des lois et règlements, des Orientations Régionales Forestières, des Directives et Schémas de gestion sylvicole et du schéma français de certification forestière.

Dans son analyse, l'ABCF a ainsi pu intégrer :

- les préoccupations fondamentales d'amélioration continue de la qualité des produits forestiers et des conditions de production ;
- les nouvelles préoccupations sociales et environnementales pouvant concerner la forêt, mises en exergue par le débat public au niveau régional ou local.

L'ABCF a pu identifier les objectifs prioritaires maîtrisables, dans les conditions actuelles, d'une politique de qualité de la gestion durables des forêts bourguignonnes s'appuyant sur un consensus entre les membres et partenaires de l'ABCF.

Objectif 1 – Des techniques d'exploitation durable du bois

- Intégrer le cahier des charges national d'exploitation forestière dans Quali-TF la charte de qualité des travaux forestiers de Bourgogne et promouvoir cette charte auprès des entreprises, des propriétaires et de leurs gestionnaires.
- Augmenter le nombre d'entreprises bourguignonnes certifiées PEFC.

Objectif 2 – Des milieux et des espèces remarquables bien gérés

- Promotion du maintien et de l'amélioration des écosystèmes forestiers remarquables.
- Poursuivre le classement en réserve biologique, sensibiliser les propriétaires à la prise en compte des écosystèmes forestiers remarquables dans les PSG et promouvoir les contrats et chartes Natura 2000.

Objectif 3 – Des débouchés rémunérateurs pour les produits forestiers

- Réaliser des actions de promotion du bois et de ses utilisations, notamment le bois énergie et le bois dans la construction.
- Intégrer une analyse économique sommaire dans les placettes du CRPF.
- Suivre les aides publiques affectées à la forêt et à la filière bois.
- Sensibiliser les propriétaires à la qualité et aux débouchés des bois, suivre dans l'état des lieux l'évolution de la qualité des bois et leur adaptation aux marchés.
- Suivre les cours des bois sur pied.

Objectif 4 – Des forêts bien aménagées et bien suivies

- Augmenter les surfaces des forêts dotées d'un document de gestion durable.
- Développer l'utilisation du SIG en forêt.
- Augmenter les surfaces forestières certifiées.

Objectif 5 – Les potentialités des milieux forestiers bien connus et des espèces forestières bien adaptées aux stations

- Former les propriétaires à l'identification des stations forestières, aux caractéristiques des essences forestières et à leur autécologie.
- Rédiger les Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement

Objectif 6 – Une filière forestière riche en emplois qualifiés

- Poursuivre la bourse des emplois.
- Informer scolaires et étudiants sur les métiers de la forêt et du bois.
- Promouvoir une politique d'emplois qualifiés à travers les actions du projet de pôle de compétitivité, des pôles d'excellence rurale, du contrat de progrès.

Objectif 7 – L'état de santé des forêts régulièrement contrôlé, des peuplements stables et résistants

- Poursuivre l'action des correspondants-observateurs du DSF.
- Poursuivre les formations des propriétaires sur la santé et/ou la stabilité des peuplements.
- Répondre aux situations d'urgence (canicule, tempête...) et étudier les conséquences sur les forêts publiques et privées.
- Veille technique et diffusion sur les conséquences des changements climatiques sur la santé des forêts et sur l'adaptation des essences aux stations.

Objectif 8 – Une surface forestière bien connue

- Faire mieux connaître les caractéristiques de la forêt bourguignonne et son évolution.
- Etudier l'évolution des surfaces forestières données par l'IFN par département et analyser les éventuelles diminutions.

Objectif 9 – Une gestion forestière attentive à la biodiversité

- Promouvoir la biodiversité forestière.
- Rédiger le cahier des clauses environnementales pour l'ONF.
- Mettre en place des îlots de vieillissement en forêt publique.
- Promouvoir la contractualisation des actions en faveur de la biodiversité, notamment à travers l'outil Charte forestière de territoire.

Objectif 10 – L'équilibre sylvo-cynégétique

- Susciter le suivi et la mise en place de bio-indicateurs et d'indicateurs de l'équilibre sylvo-cynégétique et les valoriser, notamment au niveau des plans de chasse.
- Participer à l'élaboration des Schémas départementaux de gestion cynégétique.
- Réaliser des formations à l'équilibre sylvo-cynégétique.
- Réaliser une étude sur l'impact économique du grand gibier en forêt et la valoriser.

Objectif 11 – Le capital ligneux sur pied géré durablement, une récolte de bois raisonnée et équilibrée

- Réaliser des actions visant au regroupement et à la mobilisation des bois dans un objectif de gestion durable.
- Suivre et promouvoir les contrats d'approvisionnement.
- Promouvoir le renouvellement des peuplements, notamment du douglas dans le Morvan.
- Suivre l'indicateur volume sur pied par hectare par grands types de peuplements.

Objectif 12 – Des infrastructures bien raisonnées, adaptées aux enjeux et respectueuses de l'environnement

- Poursuivre les travaux d'amélioration du transport du bois (routes stratégiques du bois, réseau ferré, voies d'eau, plates formes de stockage...).
- Elaborer de nouveaux schémas de desserte prenant en compte l'environnement.

Objectif 13 – Un paysage forestier de qualité

- Poursuivre la diffusion des fiches de vulgarisation et les formations sur le paysage.
- Développer la contractualisation pour les zones paysagères sensibles.

Fait à Dijon, le 20 novembre 2006



Renaud Abord de Châtillon
Président d'ABCF

La politique de qualité de la gestion forestière durable a été approuvée par l'assemblée générale de l'Association Bourguignonne de Certification Forestière du 6 novembre 2006. Elle est publique et disponible à l'ABCF.